



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 19 mars 2021

Le 19 mars 2021, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affiliés Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est rassemblé à la Salle Emmanuel Chabrier de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Cédric DE OLIVEIRA, Mme Hédia GHANAY, M. Antoine TRYSTRAM, M. Emmanuel DUMENIL, M. Jacques LEMAIRE, Mme Joëlle DANIEL, M. Michel HIRTZ, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Ludovic BOURDIN, Mme Sylvie POINTREAU, M. Didier THEME, Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, Mme Axelle TREHIN, M. Christian VRAIN (suppléant).

DATE DE LA CONVOCATION

12 mars 2021

DATE D’AFFICHAGE

12 mars 2021

Pouvoir(s) :

M. Gérard DAVIET a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.
M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.
M. Benoit BARANGER a donné pouvoir à Mme Hédia GHANAY.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 17

Absents excusés :

Mme Régine HINET, M. Philippe CLEMOT, Mme Mélanie FORTIER, Mme Céline DELAGARDE, M. Michel GILLOT, M. Régis SALIC, Mme Armelle AUDIN, Mme Betsabée HAAS, M. Grégory PODDA, Mme Isabelle MELO, Mme Pascale DELAUNAY, Mme Nathalie GUENAUULT, M. Arnaud TURMINEL, Mme Marie-Christine DE SAINT SALVY.

Secrétaire de séance : Mme Hédia GHANAY

DELA 037 151 005 / 2021 – 4.2

RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs du personnel

Le Conseil Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Vu le budget et notamment l'article 64131 « Rémunérations personnel non titulaires »,
Vu le tableau des effectifs du personnel syndical,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 20, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Considérant la délibération n°11022020-05 du 11 février 2020 modifiant le tableau des effectifs du personnel syndical,
Considérant les nécessités de services,

Décide

Article 1 : de modifier l'article 1^{er} de la délibération n°11022020-05 du 11 février 2020 comme suit :

« Le Comité Syndical décide de créer un emploi de Chargé de coordination, technicien de rivières et animateur qualité des eaux, relevant du grade de technicien principal - catégorie B - à temps complet, dans le cadre de la mise en œuvre des actions des contrats territoriaux (CT) de la Bresme 2017-2021, Choisille-Roumer 2020-2025 et la préparation d'un programme d'actions « pollutions diffuses » sur 2 masses d'eaux du bassin de la Choisille.
(...)

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de technicien principal. »

Article 2 :

d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 26 mars 2021

ANVAL

**(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)** Le Président,
Sébastien MARAIS
Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

